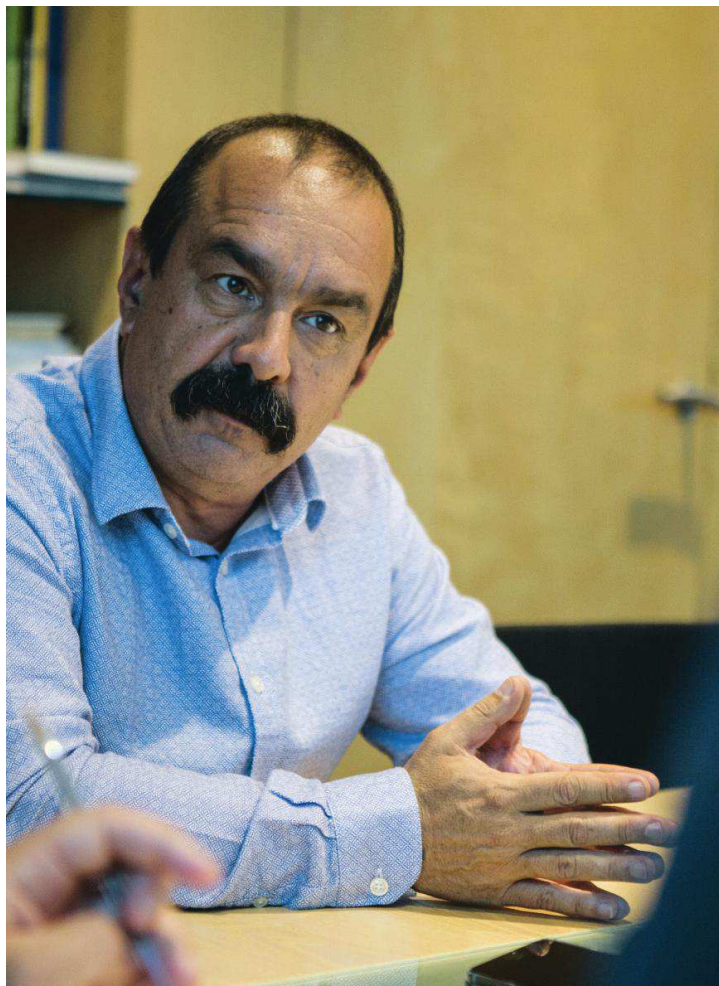


## **Le 12 septembre**

# **« Agir par la grève et dans la rue contre les pleins pouvoirs patronaux »**



**Pour le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, les ordonnances vont considérablement affaiblir les protections salariales et conforter « un pouvoir patronal quasi d'ordre divin ». Il pointe la possibilité offerte aux employeurs de licencier individuellement ou collectivement comme bon leur semble. Il appelle les salariés à cesser le travail et manifester le 12 septembre. Il prévient que d'autres mobilisations suivront et rappelle l'exemple des ordonnances du contrat première embauche (2006), promulguées mais jamais mises en oeuvre grâce aux fortes mobilisations.**

**Humanité Dimanche. Primauté de l'accord d'entreprise, barème des indemnités prud'homales, facilitation des licenciements... Avec ces ordonnances, le droit du travail ne passe-t-il pas de la protection même imparfaite du salarié à celle de l'employeur ?**

**PHILIPPE MARTINEZ.** Avec ces ordonnances, c'est la baisse des droits des salariés et le renforcement des pouvoirs des employeurs. C'est le monde du travail à l'américaine où le salarié est congédié sans autre procès et quitte en quelques minutes son travail en emportant ses affaires un carton sous le bras. La communication du gouvernement est habile, mais il y a

bien inversion de la hiérarchie des normes. L'exécutif se targue par exemple de renforcer la négociation dans les branches, mais ce renforcement se fait au détriment du Code du travail. Ce sont en effet les branches et non plus la loi qui détermineront le nombre, la durée et le délai de carence des contrats à durée déterminée. La durée du congé maternité est aussi renvoyée au niveau de la branche. Demain en fonction d'où elle travaille, une femme enceinte ne disposera pas des mêmes droits. Ces ordonnances détruisent la base des droits collectifs.

L'augmentation des indemnités de licenciement ne compense pas la baisse des dommages et intérêts accordés par le juge que va engendrer leur plafonnement. Au final, le salarié touchera moins que ce à quoi il a droit aujourd'hui. Pire encore, avec le fameux droit à l'erreur que veut lui accorder le gouvernement, un employeur pourra attendre tranquillement le passage devant le tribunal des prud'hommes, soit un ou deux ans, pour préciser le motif du licenciement. Cela revient à demander au salarié de se défendre sans savoir de quoi il est accusé. C'est le licenciement sans motif tel qu'il existait avant 1973.

**« Ces ordonnances ne relèvent pas du droit mais d'un pouvoir quasi divin de l'employeur. Quelle modernité! »**

Les ordonnances contiennent même des mesures qui n'ont jamais été discutées comme la rupture conventionnelle collective. L'employeur, qui peut déjà licencier individuellement dans le cadre d'une négociation de gré à gré, pourra donc désormais le faire collectivement. Il échappera ainsi aux obligations d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

Sans compter la réduction au niveau national du périmètre d'appréciation des difficultés de l'entreprise, qui va permettre à des groupes en très bonne santé financière de licencier ou de fermer des usines comme bon leur semble. Chacun sait comme il est facile pour une multinationale par des jeux d'écritures comptables de mettre sa filiale en difficulté. Les ordonnances vont aussi sanctionner de licenciement le refus, par un salarié, d'une modification de son contrat de travail en cas d'accord d'entreprise. Licencié pour cause réelle et sérieuse, le salarié n'aura droit à aucune indemnité.

**HD. La remise en cause du monopole de négociation ne porte-elle pas un coup sévère aux syndicats ?**

P. M. Elle porte surtout un coup sévère aux salariés. C'est encore le renforcement des pouvoirs de l'employeur. Dans les entreprises de moins de 20 salariés, le patron pourra « négocier » avec un représentant des salariés dont rien n'empêche par exemple qu'il soit l'adjoint du DRH. Dans les entreprises de plus de 50 salariés, les ordonnances prévoient que la future instance unique de représentation du personnel, le comité social et économique, pourra négocier si un accord majoritaire le décide.

C'est la porte ouverte à tous les chantages. Cette disposition n'existe dans aucun pays européen. Même en Allemagne, que le gouvernement aime à citer comme exemple, les conseils d'entreprise n'ont pas compétence pour négocier.

**HD. Le comité social et économique ne risque-t-il pas d'être une simple caisse enregistreuse des choix de l'employeur ?**

P. M. Le comité aura des prérogatives et des moyens limités par rapport aux instances représentatives du personnel actuelles. Le droit d'expertise sera par exemple restreint. Le

CHSCT disparaît et avec lui la possibilité d'ester en justice contre l'employeur et à ses frais. La réduction des moyens et du nombre d'élus va aussi conduire à leur professionnalisation. On va les couper ainsi des salariés. Ils seront formés comme des DRH. Ils seront façonnés par le patronat. Cela va favoriser un entre-soi où une poignée de personne décidera pour des centaines ou des milliers de salariés.

**HD. Le premier ministre, Édouard Philippe, prétend que cette politique va permettre de faire reculer le chômage...**

**P. M.** Toutes les études le montrent : il n'y a aucun lien entre le niveau de protection des salariés et celui du chômage. Ce qui est en jeu, c'est la nature de l'emploi. La réduction des droits des salariés peut permettre d'améliorer les statistiques du chômage, mais ce sera au prix d'une hausse de la précarité et même du travail informel. En Italie, des coupons d'une heure de travail ont été mis en place. Bénéficiaire d'un seul suffit à ne plus être considéré comme demandeur d'emploi et il n'est pas rare que l'employeur demande au salarié de travailler plus sans le déclarer.

Est-ce que travailler une heure par semaine ou dans le mois permet de vivre ? Le travail, cela doit être épanouissant mais cela doit permettre aussi de construire sa vie. Quand on est précaire, c'est impossible de louer un logement sans bénéficier de la garantie de parent. Dans ces conditions, on ne construit pas sa vie mais, par contre, on contribue à améliorer les statistiques...

**HD. Êtes-vous d'accord avec le gouvernement quand il dit que cette loi est faite pour les PME ?**

**P. M.** Cette loi va bénéficier plus aux grandes entreprises qu'aux PME. Quand la CGPME dit que cette loi est faite pour les PME, elle fait preuve d'hypocrisie. Elle n'est pas très courageuse. Il faut dire que la plupart des PME ont une relation directe avec les grands groupes et que leur activité en dépend. Ce ne sera pas la faute du Code du travail s'il y a des suppressions d'emplois chez GM&S. Ce sera la faute de Peugeot et de Renault. Ce sont eux qui donnent ou pas du travail à GM&S. Tant que les relations entre sous-traitants et donneurs d'ordres n'auront pas été redéfinies, tant que l'on ne raisonnera pas en termes de filières, les sous-traitants resteront soumis aux donneurs d'ordres. Les ordonnances vont frapper tous les salariés, mais plus durement encore ceux des PME.

En témoigne le niveau du plancher des indemnités prud'homales, qui sera plus bas dans les PME que dans les grands groupes. Un licencié dans une PME sera moins bien traité que dans un grand groupe. Autre exemple : la possibilité de négocier les primes au niveau de l'entreprise va permettre aux donneurs d'ordres de faire pression sur ses sous-traitants pour qu'ils abaissent leurs coûts en les diminuant. C'est une logique de moins-disant social.

**HD. On vous reproche de tenir un discours passéiste...**

**P. M.** Le discours de Macron, ça fait des siècles qu'on l'entend. C'est toujours de la faute de ceux qui travaillent ou de ceux qui ne travaillent pas (les chômeurs). Au moment de la bataille pour la journée de huit heures, en 1906, le patronat disait déjà « attention au coût du travail ». Pour les congés payés en 1936, il disait la même chose. Le coût du travail est une rengaine vieille comme le capitalisme. Plus on parle du coût du travail, moins on parle du coût du capital. C'est ce que fait Macron. Son discours, limite populiste, oppose ceux qui ont un petit

peu à ceux qui n'ont rien du tout. Il est capable de dire que les retraités doivent payer la CSG parce que ce ne sont pas les plus malheureux, et en même temps de réduire l'impôt sur la fortune.

**HD. Où en est l'unité syndicale ? Est-elle encore possible pour le 12 septembre ? Avez-vous des contacts ?**

**P. M.** Par rapport à l'année dernière, je constate qu'aucun syndicat n'est favorable à cette nouvelle loi. C'est un fait nouveau. Mais, pour l'instant, en termes d'appel à la mobilisation, c'est plus limité que ce que l'on a connu l'an dernier. Nous allons devoir confronter nos appréciations de la loi. En tout cas, nous avons pris nos responsabilités. Tout ce que l'on nous racontait pendant les réunions bilatérales nous inquiétait fortement. Le contenu des ordonnances nous conforte dans notre décision d'avoir appelé à la mobilisation dès la rentrée. À ce jour, nous recensons l'organisation de 65 manifestations pour le 12. Dans 15 départements, FO appelle à la mobilisation avec la CGT. La fédération des transports FO appelle à la manifestation le 12. Nous avons des contacts également dans les services publics... C'est valable aussi pour la CGC. La FSU a déposé un préavis de grève. Les étudiants et les lycéens appellent à se mobiliser...

**HD. Avez-vous tiré des enseignements du mouvement contre la loi El Khomri ? Comment comptez-vous mobiliser davantage ?**

**P. M.** Le Code du travail touche tous les salariés du privé. Mais la porte d'entrée pour le Code du travail n'est pas la même pour tout le monde. Les GM&S en ce moment pensent à leur boulot, même s'ils n'oublient pas le Code du travail. Les revendications doivent partir des réalités des travailleurs pour aboutir à une convergence des luttes dont la finalité est de renforcer les droits des salariés. Et ce qui symbolise ces droits, c'est le Code du travail. Dans le public, c'est le statut des fonctionnaires qui est l'équivalent des conventions collectives des salariés du privé. Avec autre chose : c'est qu'ils sont au service des citoyens. On apprécie les fonctionnaires lorsqu'ils sont là pour régler des problèmes. Mais quand il n'y a pas de problème, on les accuse de ne servir à rien, de ne pas assez travailler, d'être trop bien payés, trop nombreux... On vient à nouveau de leur geler leurs salaires, de leur rétablir un jour de carence en cas de maladie, et on veut réduire les effectifs. On supprime les emplois aidés même si la logique des emplois aidés ne nous convient pas lorsqu'elle perdure dans le temps. Pourquoi ne pas embaucher au statut des jeunes qui vivent dans la précarité des emplois aidés ? Les fonctionnaires ont donc aussi des raisons de se mobiliser.

**HD. Que dites-vous à ceux qui hésiteraient encore à se mobiliser le 12 septembre ?**

**P. M.** Je comprends que des salariés aient peur de faire grève. Quand on est précaire, en général, le contrat n'est pas renouvelé. Mais il faut agir. Plus on agira de façon visible, par des arrêts de travail et des manifestations, plus le mouvement portera. Il faut montrer son mécontentement.

**HD. Le calendrier du gouvernement est assez serré d'ici à la présentation des ordonnances en Conseil des ministres le 22 septembre. Est-ce que vous pensez déjà à d'autres mobilisations ?**

**P. M.** On peut penser que nous serons nombreux le 12 septembre. Mais pas assez. Nous réfléchissons donc à d'autres propositions de mobilisation. Il faut ancrer, étendre le

mouvement, y compris dans les entreprises où la CGT n'est pas présente. Le gouvernement nous dit que nous pouvons faire ce que nous voulons, il ne changera pas d'avis. D'autres ont dit la même chose dans le passé, avant de reculer face à la mobilisation. Cette période où les ordonnances ne sont pas encore la loi peut servir à ce que le gouvernement finisse par y renoncer. Le mouvement contre le CPE est un bon repère pour la génération qui est aujourd'hui dans le monde du travail...

**HD. Les manifestations contre la loi El Khomri avaient été aussi émaillées de violences, qui avaient eu un effet dissuasif pour aller manifester. Craignez-vous ce genre de scènes le 12 septembre ? Avez-vous demandé des garanties au ministère de l'Intérieur ?**

**P. M.** Le droit de manifester existe. Durant les précédentes manifestations, ces violences étaient tout de même très localisées. J'imagine donc mal que l'on nous interdise de manifester. Comme d'habitude, nous ferons en sorte que les salariés puissent manifester tranquillement. Les problèmes ne viennent pas des cortèges de manifestants.

On voit très bien qui les violences servent, et qui elles desservent.

**HD. Un mouvement politique, la France insoumise, appelle à manifester également le 23 septembre. Est-ce que la CGT compte y participer ?**

**P. M.** La CGT, non. Nous avons un agenda. La CGT est dans son rôle de syndicat de faire en sorte qu'il y ait des mobilisations. Que les mouvements politiques fassent des rassemblements, c'est leur droit. Mais la CGT tient à son indépendance, et, en matière sociale, sans prétendre être les seuls à pouvoir le faire, nous sommes légitimes à nous en occuper. La CGT ne lancera donc pas d'appel unitaire de ce type. L'an dernier, nous avons connu 13 manifestations, mais sans appel du même type de la part d'un parti politique. Nous avons eu beaucoup de soutiens en revanche. De plus, comme tous les ans, nous appelons et participons à la Journée internationale d'action pour la paix le 23 septembre.

**HD. Cette loi est un coup porté à l'essence même de ce qu'est le syndicalisme français. Face à la portée de cette attaque, la réaction des autres organisations ne vous paraît-elle pas insuffisante ?**

**P. M.** Je me félicite qu'aucune organisation syndicale ne soutienne cette loi. Après, nous n'avons pas forcément la même conception de notre rôle. Certains pensent que le rapport de forces passe d'abord par la négociation et que par la négociation. Nous sommes pour la négociation, mais il est difficile de convaincre un gouvernement ou un patron s'il n'y a pas un peu de monde derrière les banderoles.

**« À travailler 1 heure par semaine ou par mois, on ne construit pas sa vie, on contribue à améliorer les statistiques. »**

Dans l'Humanité Dimanche du 7 septembre 2017  
Entretien réalisé par DIEGO CHAUVET ET PIERRE-HENRI LAB AVEC  
CYPRIANE EL CHAMI [dchauvet@humadimanche.fr](mailto:dchauvet@humadimanche.fr) ; [phlab@humadimanche.fr](mailto:phlab@humadimanche.fr)